

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2019_015

Séance du jeudi 14 mars 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 06/03/2019

Présents : 16

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 16

Pour : 16

Contre : 0

Secrétaire de séance: Alain JAFFARD

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Yves Elie LAURENT, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Marie LION, Thierry MAZOYER, Yves SERVIERE

Objet: Emprunt - 250 000 € - CA - DE_2019_015

M. Alain JAFFARD sollicite l'autorisation de contracter auprès du **CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC**, un emprunt destiné à financer les travaux d'aménagement du village.
L'Assemblée après avoir entendu l'exposé du premier adjoint et délibérée, décide :

Article 1

M. Alain JAFFARD est autorisé à réaliser auprès du **CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC**, un emprunt d'un montant de deux cent cinquante mille (250 000) Euros destiné à financer **les travaux d'aménagement du village**.

Cet emprunt sera remboursé sur une durée de 20 ans,
par échéances trimestrielles constantes *et* amortissement progressif du capital.

Aux conditions de l'institution en vigueur, à la date de réalisation :

Taux fixe : 1,86 %

Frais de dossier : 0,15% du montant emprunté.

Article 2

Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée de l'emprunt à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances et à créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions ou cotisations nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

Article 3

M. Alain JAFFARD est autorisé à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2019 048-200057594-20190314-DE_2019_015-DE

DEPARTEMENT COLLECTIVITES PUBLIQUES et ASSOCIATIONS

☎ - 04.67.17.85.63

Email : franck.fournoc@ca-languedoc.fr

Adresse postale: Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc

Avenue de Montpellieret - MAURIN - 34977 LATTES Cedex

Monsieur le Maire

Commune de Pont de Montvert - Sud

Lozère :

Maurin, le 13 mars 2019

Monsieur le Maire,

Suite à votre consultation, vous voudrez bien trouver ci-après notre proposition de financement 2019:

Prêt à taux fixe - Classification suivant la charte GISSLER : 1A

Echéances constantes (amortissement progressif du capital)

Montant	Durée	Taux Ann.	Échéance	Total intérêts	Taux Trim.	Echéance	Total intérêts
250 000 €	12	1,39%	22 763,24 €	23 159 €	1,39%	5 663,80 €	21 862 €
250 000 €	15	1,61%	18 893,26 €	33 399 €	1,60%	4 694,94 €	31 696 €
250 000 €	20	1,86%	15 083,40 €	51 668 €	1,85%	3 745,83 €	49 667 €

➤ Conditions générales

La présente proposition est formulée sous réserve d'acceptation de votre dossier par notre Comité des Crédits.

- **Garantie de taux :** Cette proposition est valable 15 jours à compter de la présente.
- La signature du contrat interviendra au plus tard dans les 60 jours suivants
- Tirages (éventuellement échelonnés) dans les 8 mois de la signature par le prêteur, dont le premier de 10% minimum à intervenir impérativement dans les 4 mois de la date d'édition.
- Conditions de remboursement anticipé (à date d'échéance):
 - Indemnité financière en période de baisse de taux.
 - Indemnité de gestion égale à 2 mois d'intérêts.
- **Frais par dossier : 0,15 %** du montant emprunté.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, et, restant à votre disposition,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre parfaite considération.

Franck FOURNO

Département Collectivités Publiques